

Déplacements des personnels des petites bibliothèques vers la BDC

CRÉATION : ASSEMBLÉE DU 15 DÉCEMBRE 2011

BENEFICIAIRES

Sont concernées les communes de moins de 1 000 habitants, avec un local dédié à la bibliothèque, du personnel formé à la gestion bibliothéconomique, souhaitant s'impliquer dans le choix des documents et faciliter leur circulation entre les bibliothèques ou se perfectionner dans l'animation et la gestion de la bibliothèque.

■ OBJET DE L'INTERVENTION DÉPARTEMENTALE

L'intervention consiste en une aide à la prise en charge par les communes des frais de déplacements des personnels bénévoles et salariés des petites bibliothèques vers la Bibliothèque Départementale de la Creuse.

■ MODALITES DE CALCUL

L'aide est égale au taux de remboursement administratif en vigueur selon le nombre de chevaux du véhicule, sur la base de douze trajets aller-retour par bibliothèque et par an.

■ PRESENTATION DU DOSSIER

Le courrier de la collectivité au Conseil départemental comprendra la délibération de la collectivité décidant de confier la gestion de la bibliothèque municipale à telle ou telle personne et un état daté des déplacements vers la BDC avec la copie des remboursements effectués aux personnes concernées.

Le versement du remboursement se fera sur titre de recettes.

RENSEIGNEMENTS



BIBLIOTHÈQUE
DÉPARTEMENTALE
DE LA CREUSE
RUE DES LILAS

BP 286 - 23006 GUERET CEDEX

TÉL. 05 44 30 26 26

www.creuse.fr